

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## COMPTE RENDU

5 juillet 2022 | 17 :00 | I202

### Participants

#### Membres extérieurs (avec voix délibérative)

M. Eugène DELEPLANQUE  
Mme Fabienne CHANTELOUP  
Mme Valérie DORE  
M. Frédéric SAUVAGE  
M. Louis MASQUELIER  
M. Samuel SOLARSKI

#### Membres internes élus avec voix délibérative

M. Vladan KONCAR  
M. François BOUSSU  
M. Xavier LEGRAND  
M. Stéphane GIRAUD  
Mme Alicia PINDI  
M. François DASSONVILLE  
Mme Marie-Pierre DELESPIERRE

#### Membres invités permanents

M. Eric DEVAUX, Directeur  
M. Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services  
M. Marc-Emmanuel BOUCHE, Agent Comptable  
M. Alexandre LE BRUN, SRASUP Rectorat de Lille

#### Ont donné procuration

M. Eric STEVENS, procuration à M. DELEPLANQUE  
M. Régis BORDET, procuration à M. DELEPLANQUE  
M. Grégory MARTIN, procuration à M. SAUVAGE  
M. Fabien SALAUN, procuration à M. LEGRAND  
M. Cédric COCHRANE, procuration à M. KONCAR  
M. Joseph LEJEUNE, procuration à M. GIRAUD  
M. Ludovic PIERRE, procuration à M. MASQUELIER  
Mme Sabine CHLEBICKI, procuration à M. DASSONVILLE  
Mme Sylvie ORFAO, procuration à M. DASSONVILLE  
M. François LEPRETRE, procuration à Mme DELESPIERRE  
Mme Raphaëlle COUSIN, procuration à Mme DELESPIERRE  
Mme Justine LEONARD, procuration à M. BOUSSU

#### Membres invités

M. Guy DUMORTIER  
M. Nolan JEHANNO  
Mme Elise TERNYNCK  
Mme Marie POTDEVIN  
Mme Sandrine VANDERDONCKT

#### Étaient excusés

Mme Mady DORCHIES  
M. Gregory MARTIN  
M. Pierre-François LAZZARO  
M. Mohamed GACEM  
M. Laurent COGEZ  
M. Yves DUBIEF  
M. Olivier MACAREZ  
M. Jean-Marc VIENOT  
Mme Emeline GALAMAND

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10 par le Président, M. Eugène Deleplanque.

## SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

---

### I. *Préambule*

Eugène Deleplanque souhaite la bienvenue à Valérie DORE, suppléante de Eric Mezin.

Au moment de la signature de la feuille d'émargement : 13 présents et 12 représentés, soit 25 votants sur 33 membres en exercice.

#### *Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2022*

Il n'y a pas de remarque particulière.

Le PV du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2022 est soumis au vote.

##### *Motion 1*

Le PV du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> mars 2022 est approuvé à l'unanimité (25 votants)

#### *Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2022*

Il n'y a pas de remarque particulière.

Le PV du Conseil d'administration du 17 mai 2022 est soumis au vote.

##### *Motion 2*

Le PV du Conseil d'Administration du 17 mai 2022 est approuvé à l'unanimité (25 votants)

---

## II. *Thématiques Stratégiques*

### 1. *Point d'informations sur les sujets stratégiques*

Eric Devaux indique que l'on est en phase de recrutement de la prochaine promo des élèves ingénieurs. Les indicateurs sont satisfaisants avec un taux de présence correct et des étudiants motivés.

Concernant la formation par apprentissage, l'objectif de 39 a largement été dépassé avec un quota final à 45 apprentis. Cela engendre des frustrations à la fois pour les étudiants et pour les entreprises.

Une enquête complémentaire sera réalisée lors de l'enquête d'insertion professionnelle pour connaître la motivation des entreprises et réaliser une projection. Le but est de savoir si le jeune reste en entreprise après les 3 ans de formation.

Un BTS est en cours de construction. Guillaume Tartare est en charge du dossier. Le service communication a également un rôle prépondérant dans la promotion de cette formation. Les filières infrabac ont été identifiées pour ouvrir cette formation en septembre 2023. Un webinaire a été organisé à ce sujet il y a quelques jours en présence d'entreprises. L'objectif est de 15 étudiants maximum.

Un contrat d'objectifs et de moyens est en cours d'écriture entre l'Université de Lille et l'ENSAIT.

Un appel à projet intitulé ASDSER est en cours permettant une aide pour le déploiement de projets européens. Dans ce cadre, l'Etat met des moyens à disposition pendant 3 ans, dégressifs, pour être en capacité de s'autofinancer au terme des 10 ans. Une cellule de 9 personnes recrutées devra être financée à terme par le site. Une enveloppe globale nationale de 200 millions d'euros sera mise à disposition. Les sites dotés d'I-dex et I-Site seront privilégiés dont Lille et les chances d'être retenu sont importantes. La date de dépôt est au 15 septembre 2022.

## **2. Dissolution de la fondation I-Site**

La labellisation a été perennisée au printemps dernier et l'I-Site était une fondation gérée en propre. Dans le cadre de la création de l'EPE Université de Lille, cette fondation doit être dissoute car il n'est pas possible d'avoir 2 fondations dans une EPE.

Les Conseils d'Administration impliqués doivent voter officiellement pour leur retrait de la Fondation I-Site.

Le retrait de l'ENSAIT de la fondation I-Site est soumise au vote

### **Motion 3**

Le retrait de l'ENSAIT de la fondation I-Site est approuvée à l'unanimité. (25 votants)

## **3. Délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Directeur de l'ENSAIT**

Le code de l'Education liste les compétences du Conseil d'Administration qui peut en déléguer une partie au Directeur. Dans le cadre d'un marché public ou d'un recours en justice par exemple, il ne sera pas nécessaire de passer le sujet en Conseil d'Administration au préalable pour lui donner force exécutoire mais le CA sera informé chaque année des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

La délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Directeur de l'ENSAIT est soumise au vote

### **Motion 4**

La délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Directeur de l'ENSAIT est approuvée à l'unanimité. (25 votants)

---

## **III. FINANCES**

### **1. Budget rectificatif 2022 n°1**

Marc-Emmanuel Bouche présente budget rectificatif n°1 dû à :

- L'augmentation des charges pour un montant de 160 K€ (hausse des prix de l'énergie et des matières premières)
- L'augmentation des produits pour un montant de 60 K€

Un prélèvement complémentaire sur fonds de roulement est opéré pour un montant de 291,7 K€.

Le Budget rectificatif permet de rééquilibrer le budget initial en raison des investissements complémentaires :

- Plan d'investissement 2020 de la branche OPCO2i prolongé jusqu'au 30 juin 2022
- Divers mouvements de virements de crédits internes pour compléter des achats de machines au GEMTEX.
- Nouveau plan d'investissement 2022 de la branche OPCO2i qui vise à réaménager la salle informatique, prévoir l'achat de matériel audiovisuel pour les apprentis ainsi qu'un spectromètre avec un financement de FORMASUP à hauteur de 50%.

Le BR1 amène donc un résultat à l'équilibre avec un CAF de 468 K€. Le prélèvement sur fonds de roulement est de 590 K€.

Le niveau de fonds de roulement de 1 085 K€ soit 93 jours de fonds de roulement de fonctionnement et le niveau de trésorerie est de 1 598,4 K€.

Xavier Legrand demande ce qu'il en est des factures de chauffage suite à la réhabilitation énergétique. Cela a permis de diminuer significativement la consommation de 40 % entre 2018 et 2022 mais la hausse du coût de l'énergie de plus de 50% entraîne cependant toujours une augmentation du budget de l'ordre de 50 000 €.

Le budget rectificatif 2022 numéro 1 est soumis au vote

**Motion 5**

Le budget rectificatif 2022 n°1 est approuvé à l'unanimité. (25 votants)

## 2. Tarifs 2022-2023

Gaël Monfrier indique qu'il n'y a pas eu de modifications significatives des tarifs en dehors de :

- L'augmentation de tarif des stands au FETEX
- L'augmentation pour le mastère MIM et la VAE effective à la rentrée 2023-2024.
- La création d'un nouveau tarif à compter de la rentrée 2022 pour rechargement de véhicule électrique. Le tarif annuel est fixé à 300 euros par an avec possibilité de s'acquitter de cet abonnement en plusieurs fois.

Les tarifs 2022-2023 sont soumis au vote

**Motion 6**

Les tarifs 2022-2023 sont approuvés à l'unanimité (25 votants)

### 3. Subvention APENSAIT 2022/2023

La subvention demandée est de 5 000 euros à l'identique de l'année précédente.

La subvention de l'APENSAIT 2022/2023 est soumise au vote

**Motion 7**

La subvention de l'APENSAIT 2022/2023 est approuvée à l'unanimité (25 votants)

### 4. Sorties d'inventaire

Elles concernent le département informatique essentiellement. C'est un travail fastidieux mais nécessaire.

Les sorties d'inventaire sont soumises au vote

**Motion 8**

Les sorties d'inventaire sont approuvées à l'unanimité (25 votants)

---

## IV. Ressources Humaines

### 1. RIPEC

Il s'agit du Régime Indemnitaire Pour les Enseignants-Chercheurs. Il est composé de 3 indemnités :

- C1 = liée au grade. Elle est de droit, d'un montant de 2 800 € annuel, mensualisée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- C2 = liée à l'exercice de responsabilités ou de fonctions particulières
- C3 = liée à l'activité de l'Enseignant-Chercheur sur le plan scientifique, pédagogique tâches d'intérêt général,

Pour déterminer la cotation de ces fonctions, le ministère a demandé de respecter plusieurs critères :

- L'enveloppe C2 ne doit pas dépasser 30% de l'indemnité C1,
- Le nombre de bénéficiaires ne dépasse pas 35 % des effectifs des Enseignants-Chercheurs.

Les anciennes primes pour charges administratives correspondaient en tout point sur le nombre de bénéficiaires ou sur le montant aux attentes du ministère. Ces fonctions ont été cotées par groupes.

<b>FONCTIONS ET RESPONSABILITES PARTICULIERES</b>	
<b>Groupe 1 Responsabilités particulières</b>	
Chargé(e) de mission : Etude de la mise en place d'une formation textile Bac +3	2 000 €
Chargé(e) de mission auprès de la Direction du GEMTEX : Animation des activités industrielles et commerciales	1 500 €
Chargé(e) de mission auprès de la Direction du GEMTEX : Animation des relations européennes et internationales	1 500 €
Animateur(trice) scientifique d'un Groupe de Recherche	1 500 €
<b>Groupe 2 Responsabilités supérieures</b>	
Responsable de l'apprentissage	5 000 €
Responsable du concours	5 000 €
<b>Groupe 3 Fonctions de direction</b>	
Directeur(trice) du GEMTEX	5 500 €

Le RIPEC est soumis au vote

**Motion 9**

Le RIPEC est approuvé à l'unanimité (25 votants)

## 2. Evolution du protocole télétravail

Plusieurs changements ont été opérés pour la prochaine rentrée :

- Ancienneté sur le poste de 6 mois au lieu d'un an pour bénéficier du télétravail,
- Modification des postes pouvant bénéficier du télétravail (ajout du Directeur du Patrimoine et de l'Assistante du Patrimoine),
- Modification des jours de télétravail autorisés en y ajoutant le mercredi,
- Pour le travail régulier, un jour par semaine au lieu d'un jour tous les quinze jours,
- Pour le travail occasionnel, 40 jours sur une année universitaire au lieu de 30,
- Pour les agents en télétravail occasionnel, possibilité de télétravailler par demi journées.

Le protocole télétravail est soumis au vote.

**Motion 10**

Le protocole télétravail est approuvé avec 3 voix contre, 0 abstention et 22 voix pour.

### 3. Référentiel d'activités Enseignants et Enseignants-Chercheurs 2022-2023

Il n'y a pas de bouleversement significatif mais quelques modifications ont été nécessaires :

- Chaque année, un projet est réalisé pour les étudiants de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années sauf cette année car les porteurs des projets avaient souhaité ne pas démarrer cette activité pédagogique. Une réingénierie du projet E1 a été faite (anciennement le projet fil rouge) et un comité technique choisira les produits et des enseignants qui s'investiront dans le projet et d'autres qui coordonneront le projet.
- Il existe plusieurs départements d'enseignement à l'ENSAIT. Un nouveau département intitulé « Innovation, entrepreneuriat et développement durable » est créé. Un enseignant à mi-temps a été recruté pour endosser cette responsabilité et faire vivre le réseau pépite.

Le référentiel d'activités Enseignants et Enseignants-Chercheurs est soumis au vote.

#### *Motion 11*

Le référentiel d'activités est approuvé à l'unanimité.

---

## V. Formation et vie étudiante

### 1. Les calendriers pédagogiques

Les calendriers pédagogiques reprennent les dates phares de la prochaine année universitaire. Une petite erreur a été soulignée. Ils sont présentés sous réserve de modification en raison du changement de date concernant les 30 ans du GEMTEX sachant que les apprentis et étudiants 2<sup>ème</sup> années sont invités.

Les calendriers pédagogiques sont soumis au vote.

#### *Motion 12*

Les calendriers pédagogiques sont approuvés à l'unanimité (25 votants)

### 2. REE 2022-2023

Le Règlement des Etudes et des Examens a été revu :

- Respect des préconisations sanitaires issues du Ministère par les étudiants à la rentrée : gestes barrières, plan de circulation, port du masque facultatif.
- Mise à jour des sources juridiques avec l'aide de Nolan Jehanno :
  - ↳ Précision de la procédure disciplinaire / Ajout de la mesure de responsabilisation
  - ↳ Liens vers les documents juridiques spécifiques (procédures des stages, règlement intérieur, etc.)
- Description de la Procédure de demande d'aménagements d'études par soucis de clarification et de transparence pour les étudiants en situation de handicap

- Valorisation de l'engagement étudiant
  - ↳ Nouvelle composition collégiale de la Commission d'attribution de bonification
  - ↳ Poursuite de la valorisation par un bonus de l'engagement des étudiants dans la lutte contre la Covid-19
  - ↳ Affichage du maximum de points encouru
- Déroulement des cours en tout présentiel sauf accord exceptionnel du directeur
- Dérogation permettant de remplacer le stage de 1ère et 2ème année par un projet de recherche international en lien avec l'entreprise et mobilisant les compétences de l'ingénieur textile
- Précision des critères académiques d'acceptation de la césure
- Insertion d'une liste exhaustive des causes d'absences excusées (en perspective de la mise en place d'une stratégie de lutte contre l'absentéisme) :
  - ↳ Maladie (certificat médical OBLIGATOIRE)
  - ↳ Décès d'un proche (justificatif)
  - ↳ Missions pour l'école (Forum, participation CE-CA-Conseil de perfectionnement, jurys, réunions et journées pédagogiques, etc.) sur accord préalable de la direction de la formation
  - ↳ Participation à un grand événement (CCE, Compétition nationale, etc.) sur accord préalable de la direction de la formation
  - ↳ Rendez-vous à la Préfecture pour les étrangers (copie de la convocation OBLIGATOIRE)

*Tout certificat médical produit pour justifier une absence, doit être prioritairement l'original ou une copie fidèle de l'original et mentionner explicitement les dates des jours d'absence.*

*Le médecin doit prescrire un certificat médical d'absence, les simples certificats de consultation ne sont pas acceptés. L'étudiant est tenu de conserver l'original du document pendant 1 an, l'administration se laissant le droit de procéder à des vérifications en cas de doute ou à des contrôles aléatoires.*

Une mesure de responsabilisation a été proposée à 4 étudiants qui sont passés en conseil de discipline concernant l'utilisation de faux certificats médicaux. Ils devront travailler 4h durant 10 samedis auprès d'une association proposant des cours de soutien auprès d'enfants de la ville de Roubaix.

Des modifications ont également été apportées concernant l'apprentissage des langues :

- Maintien de la barre de diplomation à 830 TOEIC
- Ajout d'une dérogation à cette barre pour certains étudiants dont le cursus académique est exemplaire
- Les critères de cette dérogation sont :
  - ↳ Validation de toutes les UE du cursus d'ingénieur hormis l'UE « ENGLISH CERTIFICATE » ;
  - ↳ L'obtention d'un niveau d'anglais d'au moins 800 TOEIC ;
  - ↳ Le passage d'au moins 3 TOEIC sur les 3 années démontrant une progression significative du niveau d'anglais et des efforts manifestes ;
  - ↳ Comportement et savoir-être irréprochables pendant les études et les stages

Cette dérogation est accordée par le jury de diplôme composé de tous les enseignants ou par le Directeur de l'ENSAIT.

- Le passage en 3ème année n'est plus conditionné à la validation d'un niveau d'anglais
- La motivation des étudiants à aller vers le niveau C1 est encouragée notamment pour réaliser leur semestre dans les universités partenaires dont le niveau d'anglais requis équivaut à C1
- Conditions matérielles favorables : Autorisation du test certifié dématérialisé / Maintien de la gratuité en 1ère année (du 01.09.22 au 31.08.23)

Alicia Pindi demande si le nombre de césure est déjà connu. La commission de césure s'est réunie et les résultats seront connus définitivement le 16 juillet et le taux sera d'environ 10% comme les années précédentes. 58 mn

Le REE 2022-2023 est soumis au vote.

**Motion 13**

Le REE 2022-2023 est approuvé à l'unanimité (25 votants)

### 3. Référentiel de compétences de l'Ingénieur textile

Le nouveau référentiel s'applique à partir de septembre 2022. Il a été co-construit par les Enseignants et Enseignants-Chercheurs et il est évolutif. Un point sera fait en fin d'année universitaire prochaine.

C'est un outil qui répond aux attentes de la CTI et du RNCP. Il répond à l'approche par compétences. Dans le cadre des projets, certaines de ces compétences seront évaluées grâce à une grille d'évaluation. Ce référentiel est en déploiement. Il est mis en place pour le projet sprint puis progressivement sur l'ensemble des compétences.

Le Référentiel de compétences de l'Ingénieur textile est soumis au vote.

**Motion 14**

Le référentiel de compétences de l'Ingénieur textile est approuvé à l'unanimité (25 votants)

### 4. Formation par apprentissage

- **Le calendrier 2022-2023**

Le rythme reste classique avec 6 semaines/6 semaines en 1<sup>ère</sup> année, 6 semaines/8 semaines en 2<sup>ème</sup> année et 9 semaines/10 semaines en 3<sup>ème</sup> année.

Le calendrier 2022-2023 est soumis au vote.

**Motion 15**

Le calendrier 2022-2023 est approuvé à l'unanimité (25 votants)

- **La maquette pédagogique 2022-2023**

C'est un outil de cadrage. Plusieurs modifications ont été proposées :

### EN A1

- ↗ La consolidation des bases scientifiques : Soutien Mathématique en AP1 et AP2 et préparation des apprentis entrant
- ↗ Un accompagnement individualisé dans l'apprentissage de l'anglais via la plateforme Nathan pour les apprentis en difficultés

### EN A2

- ↗ La suppression du E-Learning et d'une période de LV2 en faveur du présentiel
- ↗ Le rééquilibrage des langues en faveur de l'anglais
- ↗ La création d'un Serious Game pour la transversalité textile et l'innovation pédagogique
- ↗ L'inscription des A2 aux 30 ans du laboratoire GEMTEX

### EN A3

- ↗ La mise en place d'un Business Lunch avec les E3 pour pratiquer l'anglais dans un cadre informel
- ↗ L'ajout de 4h d'introduction à l'innovation avec le nouvel enseignant et d'un cours sur le Biomimétisme
- ↗ La création d'un nouveau module Développement Durable intégrant l'ACV et l'affichage environnemental
- ↗ La redistribution des heures d'APP pour une meilleure cohérence

La maquette pédagogique 2022-2023 est soumise au vote.

#### *Motion 16*

La maquette pédagogique est approuvée à l'unanimité (25 votants)

## 5. Formation classique

La maquette pédagogique a également été revue :

### EN E1

- ↗ L'intégration de la fresque du climat dans la semaine découverte textile
- ↗ La mise en place d'un nouveau projet autour de la gestion de projet et la transversalité textile
- ↗ Un accompagnement individualisé dans l'apprentissage de l'anglais via la plateforme Nathan pour les étudiants en difficultés
- ↗ La suppression du E-Learning et d'une période de LV2 en faveur du présentiel

### EN E2

- ↗ Le rééquilibrage des langues en faveur de l'anglais
- ↗ La création d'un nouveau Module Développement Durable : « Analyse environnementale de la filière textile – ACV »
- ↗ L'inscription des E2 aux 30 ans du laboratoire GEMTEX
- ↗ L'inscription du projet 30 heures pour innover dans les objectifs de Développement Durable et d'éco-conception

### EN E3

- ↗ La mise en place d'un Business Lunch avec les A3 pour pratiquer l'anglais dans un cadre informel
- ↗ Le rééquilibrage des langues en faveur de l'anglais

La maquette pédagogique de la formation classique 2022-2023 est soumise au vote.

**Motion 17**

La maquette pédagogique de la formation classique 2022-2023 est approuvée à l'unanimité (25 votants)

## 6. Le mastère spécialisé MIM

Elise Ternynck annonce des modifications significatives concernant la formation proposée et indique la stratégie globale :

- Les facteurs de changement :
  - ↪ Une promotion en hausse et des besoins pédagogiques accrus
  - ↪ La nécessité de rationaliser avec une diminution du nombre d'heures de 450 à 402 heures pour répondre aux financements des OPCO
  - ↪ Des incitations normatives : l'inscription au RNCP et QUALIOPI
- Les chiffres :
  - ↪ En 2020 : 20 étudiants ( pour une moyenne de 13 par an sur 11 ans)
  - ↪ En 2021 : 22 étudiants
  - ↪ En 2022 : déjà 16 admis à la première session
- Le nouveau cadre pédagogique, juridique et communicationnel :
  - ↪ Nouveaux outils de suivi : lancement de l'enquête qualité / invitation étudiante MIM au Conseil des Etudes
  - ↪ Nouveaux outils de communication : site MIM et Logo (merci Johanna et Sandrine)
  - ↪ Nouveaux outils juridiques : REE 2022-2023/ calendrier 2022-2023 / Protocole de formation 2022-2023
  - ↪ Nouveaux outils pédagogiques :
  - ↪ Maquette pédagogique / suivi individuel du contrat pro par un seul enseignant / Cahier des charges du projet textile avancé
  - ↪ Evaluation de tous les modules et impression d'un bulletin de notes
  - ↪ Référentiel de compétences et d'évaluations 2022-2023

François Dassonville rappelle que le jeudi après-midi, la confection est utilisée par le club ENSAIT Fashion. La programmation devra être faite uniquement le vendredi pour le mastère MIM pour éviter l'engorgement de la salle récurrent cette année.

Louis Masquelier remarque une nette amélioration de la communication sur les réseaux sociaux. Eric Devaux indique que Johanna Ferreira a été recrutée il y a 2 ans et est formée aux outils de communication adaptés aux jeunes. Sandrine Pessé a également travaillé sur le site WEB.

Les documents juridiques relatifs au mastère MIM 2022-2023 sont soumis au vote.

**Motion 18**

Les documents juridiques relatifs au mastère MIM 2022-2023 sont approuvés à l'unanimité (25 votants)

## 7. Bilan CVEC 2021-2022

Elise Ternynck rappelle le fonctionnement de la CVEC :

- Principe juridique :

Loi relative à l'Orientation et la Réussite Etudiante (ORE) : contribution de 92 € par étudiant

- Objectifs :

favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants  
conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur attention

- Versements :

L'ENSAIT a reçu le premier versement de CVEC en novembre 2021 de 7 455 € soit 50% de 14 910 € prévisibles au titre de l'année universitaire 2021/2022 pour un reversement aux EPSCP de 42 € par étudiant

Le budget de la CVEC utilisé est de 10 578,71 € répartis comme suit :

- Achat de matériel et de fournitures pour la cafétaria
- Amélioration de la qualité de vie dans le foyer étudiant
- Achat de matériel de sport

La santé des étudiants a été privilégiée :

- Qare
- Apsytude
- Autotests
- Accessoires pour l'accueil des personnes en situation de handicap
- Formation PSC1

Le bilan de la CVEC 2021-2022 est soumis au vote.

### **Motion 19**

Le bilan de la CVEC 2021-2022 est approuvé à l'unanimité (25 votants)

---

## VI. Recherche

### 1. Digital Fashion

Date de début : 25 février 2022

Responsable ENSAIT : Xianyi Zeng

Collaborative Online International Learning in Digital Fashion.

The DigitalFashion project enables education providers to deliver new digital training methods allowing students and professionals to quickly master key technologies for the design and production of customized products in a virtual environment and fully make use of the knowledge in the entire supply chain

Financier : ERASMUS+

Budget : 308k€

Budget ENSAIT : 63k€

Recrutement : 1 ingénieur recherche

Partenaires : INCDTP, HOGENT, Umaribor, CITEVE, TUIASI

## 2. Symphonies

Date de début : 20 mai 2022

Responsable ENSAIT : Pascal Bruniaux

Modèles numériques pour l'aide à la conception et la simulation des impacts produits sur l'hémodynamique veineuse.

L'objectif de ce lot est de développer un logiciel d'aide à la conception produit, morphologie spécifique, basé sur la combinaison d'un morphotype numérique du membre inférieur et d'un outil de modélisation des propriétés mécaniques des textiles de compression. Il s'agira d'évaluer et de prédire grâce à la modélisation et aux outils/algorithmes de calculs qui seront développés pendant le projet, la réponse physiologique obtenue sur le réseau veineux et le réseau lymphatique, d'un produit de compression développant une pression locale connue. L'impact des matériaux présentant des propriétés mécaniques différentes sera évalué. Le ratio entre la pression externe exercée et la réduction des hyperpressions dans les réseaux lymphatiques et veineux sera étudiée.

Financier : I-DEMO (BPI)

Budget total : 9,8M€

Budget ENSAIT : 1,1M€

Recrutement : 2 doctorants, 1 post-doc

Partenaires : Sigvaris, TMM Software, Ecole des Mines de Saint Etienne, INSA Lyon, IFTH

## 3. EloTIA

Date de début : 20 mai 2022

Responsable ENSAIT : Kim Phuc Tran

E-textiles, l'Internet des Objets et l'Intelligence Artificielle avec des applications de santé

L'enjeu pour l'ENSAIT est le développement de collaboration de recherche avec l'Université de Technologie de Ho ChiMinh-Ville

Financier : Coopérations scientifiques entre la France et le Vietnam (Ambassade de France au Vietnam)

Budget total : 4500€

Budget ENSAIT : 4500€

Partenaires : Université de Technologie de Ho ChiMinh-Ville

Les projets de recherche sont soumis au vote

### *Motion 20*

Les projets de recherche sont approuvés à l'unanimité (25 votants)

---

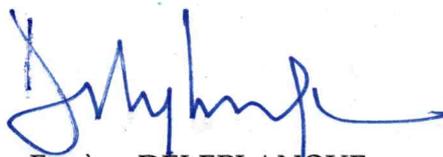
## QUESTIONS DIVERSES

Eugène Deleplanque félicite Olivier Macarez nouvellement élu Président de l'Union des industries textiles et de l'habillement au niveau régional et trésorier de l'Union des industries textiles et de l'habillement au niveau national.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h40.

Fait à Roubaix, le 5 juillet 2022

Le Président du Conseil d'Administration



Eugène DELEPLANQUE